

ASSOCIATION
LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

8 AVENUE DU NORD
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/08/2024

Aux Membres de l'Association,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR, relatifs à l'exercice clos le 31/08/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.2 Contributions volontaires de l'annexe des comptes annuels concernant le caractère estimatif du bénévolat et déclaratif des mises à disposition.



3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources, produits constatés d'avance, trésorerie et charges en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration.



6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des



circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 20 Janvier 2025

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes



VIE AU GRAND AIR SAINT-MAUR

8 AVENUE DU NORD

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Exercice

Du 1er Septembre 2023 au 31 Août 2024



BILAN & COMPTE DE RESULTAT

1. BILAN

ACTIF	Montant brut	Dépréciations	Montant net N	Montant net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	751 523	475 972	275 551	339 510
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 964	18 991	20 973	15 034
Autres immobilisations corporelles	600 635	378 458	222 178	227 843
Immobilisations corporelles en cours	186 218		186 218	43 596
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	292 935		292 935	292 935
Prêts	43 644		43 644	43 644
Autres	2 035		2 035	2 300
TOTAL (I)	1 916 954	873 421	1 043 533	964 862
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS EN COURS	642		642	358
CREANCES				
Créances clients usagers et comptes rattachés				1 500
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	121 233		121 233	164 955
Valeurs mobilières de placement				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
Disponibilités	3 434 943		3 434 943	3 395 649
Charges constatées d'avance	100 659		100 659	85 593
TOTAL (II)	3 657 477		3 657 477	3 648 055
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 574 431	873 421	4 701 010	4 612 917

Rubriques	Montant brut N	Montant net N
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organismes stat. compétents ;		
Autorisés par l'organisme de tutelle ;		
Dons en nature restant à vendre.		

PASSIF	Montant N	Montant N-1
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	44 387	44 387
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE STATUTAIRES		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
RESERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles	274 408	274 408
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
REPORT A NOUVEAU	1 490 530	1 567 242
EXCEDENT OU DEFICIT DE L EXERCICE	199 215	-76 712
SITUATION NETTE (sous total)	1 689 745	1 490 530
FONDS PROPRES CONSSOMPTIBLES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	135 238	102 242
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL (I)	2 143 778	1 911 567
FONDS REPORTEES ET DEDIEES		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	206 208	202 128
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	206 208	202 128
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77 192	92 704
Emprunts et dettes financières diverses	1 400	1 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 021	299 898
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	316 861	408 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	62 974	47 354
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 679 576	1 648 987
TOTAL (IV)	2 351 024	2 499 222
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 701 010	4 612 917

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Montant N	Montant N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
COTISATIONS	3 425 058	2 969 988
VENTES DE BIENS ET DE SERVICES		
Ventes de biens	42 288	31 427
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	575 344	522 124
dont parrainages	69 335	17 525
Production stockée		
Production immobilisée		
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 050 410	980 405
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Dons manuels	32 015	19 514
Mécénats	261 472	241 015
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	190 199	87 378
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	186 217	281 677
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES		
AUTRES PRODUITS	3 653	2 464
TOTAL (I)	5 766 656	5 135 993
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES (POUR REVENTE)	46 481	35 228
VARIATION DE STOCK	-284	127
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 008 068	1 720 306
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	99 486	101 928
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 068 734	2 161 891
CHARGES SOCIALES	572 670	625 407
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	135 997	99 494
DOTATIONS AUX PROVISIONS	179 808	121 951
REPORTS EN FONDS DEDIES		
AUTRES CHARGES (LICENCE/ENGAGEMENT/MUTATION)	499 559	407 262
TOTAL (II)	5 610 519	5 273 593
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	156 137	-137 600
PRODUITS FINANCIERS		
PARTICIPATIONS		
AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	17 831	10 943
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
TOTAL (III)	17 831	10 943
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS FINANCIERES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		

INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	972	1 141
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
TOTAL (IV)	972	1 141
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	16 858	9 802
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (III-IV)	172 995	-127 798
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		108 627
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	26 220	19 170
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
TOTAL (V)	26 220	127 797
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		76 711
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
TOTAL (VI)	0	76 711
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-IV)	26 220	51 086
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (VII)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 810 706	5 274 733
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	5 611 491	5 351 445
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	199 215	-76 712
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
DONS EN NATURE		
PRESTATIONS EN NATURE		
BENEVOLAT		
TOTAL DES RESSOURCES		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
SECOURS EN NATURE		
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS		
PRESTATIONS EN NATURE		
PERSONNEL BENEVOLE		
TOTAL DES EMPLOIS		

ANNEXES

VIE AU GRAND AIR SAINT-MAUR

SIRET : 788 336 949 00029 - APE : 9312 Z

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

Au BILAN,

Avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2024 dont le total est de 4 701 010 euros.

Et au COMPTE DE RESULTAT,

De l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 5 611 491 euros et dégagant un bénéfice de 199 215 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

PRESENTATION DE LA VGA SAINT-MAUR

La VGA Saint-Maur est une association sportive (loi du 1er juillet 1901) reconnue d'utilité publique, membre de la Fédération française des Clubs Omnisports, subventionnée par la ville de Saint-Maur des Fossés, par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, par le Conseil régional Ile-de-France et par l'Agence Nationale du Sport.

Créée en 1919, elle propose la pratique de plus de 80 activités physiques et sportives au travers de ses 33 sections.

Elle couvre le sport loisir, le sport de compétition, le sport haut niveau et le sport santé (reconnue Maison Sport Santé en 2020).

Très impliquée dans le développement du sport pour tous les âges, la VGA Saint-Maur rayonne au niveau départemental, régional, national et international.

Elle est gérée par des bénévoles, assistés de salariés.

La VGA Saint-Maur est le 4e club omnisports français au niveau des effectifs.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L EXERCICE

La durée de cet exercice est égale à 12 mois.
Pour cet exercice, le résultat bénéficiaire s'élève à **199 215 €**.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserve des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC 2018-06 modifié, du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ses règlements modificatifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- Bâtiments : 20 ans
- Bâtiments sur sol d'autrui : 10 ans
- Logiciel : 1 an
- Aménagements et installations : 6-8 et 10 ans
- Matériel de transport : 2-3 et 4 ans
- Matériel informatique et de bureau : 3-4 et 5 ans

L'amortissement économiquement justifié est celui de l'amortissement linéaire.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées pour leur valeur d'achat et dépréciées par provision si le cours le nécessite.

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque et charge est constatée lors de l'existence d'une charge future ou d'un risque éventuel.

Contributions volontaires – valorisation du bénévolat et valorisation de la mise à disposition des installations

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées.
Leur valorisation et les méthodes utilisées sont décrites en 5.2

Engagements de retraite

Conformément à la loi et/ou la convention collective, l'entité doit verser une indemnité de fin de carrière à ses salariés lors de leur départ en retraite.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionnée ci-dessous fait l'objet d'enregistrement comptable. Le montant a été estimé selon la méthode suivante :

- Indemnité prévue par la convention collective "Sport"
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.67%
- Taux d'évolution des salaires : 1%
- Taux de rotation moyen sur 3 ans : 0.00 %

Le montant total des IDR ainsi calculé est de 167 808€.

Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués des cotisations ainsi que des subventions N+1 encaissées sur l'exercice N.

3. COMPLEMENTS D INFORMATION REALTIFS AU BILAN

3.1 Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	167 028			167 028
Constructions sur sol d'autrui	584 495			584 495
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	27 496	12 468		39 964
Installations générales, agencements et divers	360 545	7 344		367 889
Matériel de transport	132 782	8 167		140 949
Matériel de bureau, informatique et mobilier	47 463	44 334		91 798
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	43 596	186 218	43 596	186 218
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 363 405	258 531	43 596	1 578 340
Participations				
Autres titres immobilisés	292 935			292 935
Prêts et autres immobilisations financières	45 944	35	300	45 679
Total des immobilisations financières	338 879	35	300	338 614
TOTAL	1 702 284	258 566	43 896	1 916 954

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	139 247	5 508		144 755
Constructions sur sol d'autrui	272 766	58 451		331 217
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 462	6 528		18 991
Installations générales, agencements et divers	265 792	14 311		280 103
Matériel de transport	21 268	23 072		44 340
Mat de bureau et informatique, mobilier	25 887	28 129		54 015
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	737 422	135 999	0	873 421
TOTAL	737 422	135 999	0	873 421

3.2 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES			
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	43 644		43 644
Autres immobilisations financières	2 035	2 035	
Total de l'actif immobilisé	45 679	2 035	43 644
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 333	4 333	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	105 500	105 500	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	11 400	11 400	
Total de l'actif circulant	121 233	121 233	
Charges constatées d'avance	100 659	100 659	
TOTAL	267 571	223 927	43 644

ETAT DES DETTES				
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	77 192	15 089	62 104	
Emprunts et dettes financières divers	1 400			1 400
Fournisseurs et comptes rattachés	213 020	213 020		
Personnel et comptes rattachés	68 563	68 563		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	222 584	222 584		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	25 565	19 561		6 004
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	62 974	62 974		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	1 679 576	1 679 576		
TOTAL	2 350 875	2 281 367	62 104	7 404

3.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

NEANT

3.4 Variation des fonds propres associatifs

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	44 387				44 387
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	274 408				274 408
Report à nouveau	1 567 241	-76 712			1 490 530
Excédent ou déficit de l'exercice	-76 712		199 215	-76 712	199 215
Situation nette	1 809 325	-76 712	199 215	-76 712	2 008 540
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	102 242		59 216	26 220	135 238
Provisions réglementées					
TOTAL	1 911 567	-76 712	258 431	-50 492	2 143 778

4. COMPLEMENTS D INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 – Catégorie des subventions

Financier	Concours public	Subvention d'exploitation	Subvention d'investissement
Municipalité		508 271 €	
Département		152 515 €	
Région		82 622 €	
ANS		108 386 €	
Autres		113 365 €	26 220 €
TOTAL		965 159 €	26 220 €

4.2 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminution reprises	Montant fin exercice
Prud'hommes	53 777	12 000	53 777	12 000
Fin de carrières	121 951	167 808	121 951	167 808
Franchises URSSAF	26 400			26 400
TOTAL	202 128	179 808	175 728	206 208

4.2 - Comptes De Régularisation

Charges constatées d'avance :	100 659 €
Produits constatés d'avance :	1 679 576 €
Charges à payer :	328 536 €
Dont :	
o Fournisseurs	228 777 €
o Personnel et Organismes sociaux	99 760 €
Produits à recevoir :	10 501 €
Etat – Produits à recevoir :	105 500 €

4.3 -Résultat exceptionnel :

Les produits exceptionnels d'un montant total de 26 220 euros sont composés principalement de :

- Reprise subvention Investissement : 26 220 euros

4.4 -Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature. S'agissant d'une association à but non lucratif, tous les postes d'administration sont tenus par des bénévoles.

4.5 –Effectif moyen (équivalent temps plein)

	Au 31/08/2024	Au 31/08/2023
Personnel Administratif	11	13
Educateurs – entraîneurs (+ sportifs)	39	55
Total	50	68

4.6 -Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 13 080 euros TTC, sur la mission légale.

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 –Engagements Financiers

A – Crédit- Bail

Néant

B – Autres Engagements

Nantissement de compte auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 37 500 €.

Caution société pour un montant de 38 596 € de CEGC.

5.2 Contributions volontaires

L'Association s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles. Ce bénévolat concerne des tâches administratives et également des fonctions d'encadrement sportif.

La VGA bénéficie également, à titre gratuit, de la jouissance de locaux mis à disposition par la commune de Saint Maur des Fossés.

L'Association n'a pas opté pour l'inscription de ces contributions en comptabilité.

Valorisation du bénévolat

Nature des tâches accomplies :

Premièrement, la valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspond à des tâches administratives, réunions, traitement du courrier, appels téléphoniques, gestion de site internet, relation avec les partenaires institutionnels (mairie, CG, fédération,) et commerciaux (sponsors).

Deuxièmement, cette valorisation correspond également à des fonctions d'encadrement sportif, d'accompagnateur, d'entraîneur sportif.

Evaluation du nombre de bénévoles :

La première série de tâches correspond aux fonctions des bénévoles dirigeants dont le nombre est variable selon les sections. Au minimum la section est dirigée par 5 personnes tandis que les sections les mieux encadrées ont une équipe dirigeante d'une dizaine de personnes. Au total le nombre de bénévoles dirigeants est de 188.

Pour ce qui est des fonctions liées directement à l'activité sportive nous estimons le nombre de bénévoles à 407 soit 11 personnes en moyenne par section.

Au total la VGA fonctionne grâce à l'apport de ses 595 bénévoles.

Temps consacré à ces tâches :

Chaque bénévole donne au minimum 4 heures de son temps par semaine sur 30 semaines à l'année sur une saison normale soit 71 400 heures de travail pour cette saison.

Valorisation :

Concernant la valorisation de chaque heure de bénévolat, en procédant par analogie, nous nous référons au salaire minimum conventionnel pour les employés du groupe 2 soit, pour un salarié travaillant au maximum 10 heures par semaine : 12.18 euros brut par heure.

Suivant cette méthode d'évaluation le montant de la valorisation comptable du bénévolat est de 869 652€ brut.

A ce chiffre il faut apporter les réserves nécessaires tenant notamment à la difficulté de connaître précisément, pour chaque section, le nombre d'heures passées par chaque bénévole pour aider la VGA. C'est pourquoi nous avons retenu des chiffres estimés raisonnables.

Valorisation de la mise à disposition des installations

La valorisation de cette contribution est estimée à 4 185 247.16 € par la commune pour cet exercice (cf feuille détails jointe).

SERVICE
DES SPORTS

VGA SAINT MAUR

Récapitulatif saison 2023/2024

VGA AIKIDO NOCQUET	13 052,81
VGA AIKIDO TAMURA	41 291,25
VGA ATHLÉTISME	106 568,44
VGA BASKET	394 163,44
VGA BOXE	96 875,63
VGA DANSE RYTHMIQUE	221 510,63
VGA E.P.I.S.	138 061,88
VGA ESCRIME	116 681,25
VGA FOOTBALL MASCULIN	187 083,75
VGA FOOTBALL FÉMININ	129 064,69
VGA GR	80 661,88
VGA GYMNASTIQUE	223 001,63
VGA HALTÉROPHILIE	201 458,91
VGA KARATÉ	89 368,13
VGA PENTATHLON MODERNE	33 346,95
VGA RUGBY	144 987,50
VGA SPORT HANDICAP	26 801,25
VGA SPORTS D'EAU	463 005,16
VGA TAI CHI CHUAN (BIEN-ÊTRE)	34 394,06
V.G.A. TENNIS	8 006,25
VGA /SMUS TENNIS DE TABLE	714 856,80
VGA /STELLA SPORTS BADMINTON	370 873,13
VGA MULTISPORTS BIEN-ÊTRE (SPORTS ÉVASION	37 288,13
VGA VOLLEY	285 800,16
VGA YOGA	22 233,75
VGA SPORT SANTÉ	4 809,75

TOTAL VGA	4 185 247,16
------------------	---------------------

5.3 Faits divers

Challenge Clubs de sport CARREFOUR :

La VGA Saint-Maur a participé au Challenge mensuel du programme Clubs de sport organisé par CARREFOUR. Grâce à ce programme, la VGA a gagné le challenge du mois de mars 2024 et s'est vu doté d'un mini-van 9 places électrique VIVARO de la marque OPEL.

Puis, la VGA Saint-Maur a de nouveau remporté le challenge CARREFOUR du mois de juin 2024. Carrefour a doté la VGA Saint-Maur d'un deuxième mini-van 9 places électrique. La remise des clés a eu lieu au cours du mois d'octobre 2024.

De plus, les points gagnés tout au long de ce challenge ont permis d'obtenir des dotations d'équipements sportifs répartis sur l'ensemble de l'Omnisports.

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 :

La VGA a reçu de la part de différentes institutions environ 500 invitations aux épreuves des Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques de Paris 2024. Les places ont été distribuées à l'ensemble des bénévoles et salariés du Club.